







Évaluation du projet « Au carrefour de la prévention et du soin : prévenir et réduire les risques liés aux pratiques addictives auprès des personnes sous-main de justice »

RAPPORT INTERMÉDIAIRE N°1

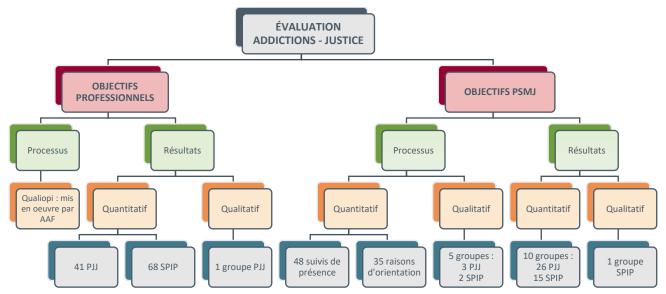
SYNTHÈSE

Afin d'accompagner la mise en œuvre et d'évaluer l'efficacité du projet « Addictions Justice » porté par l'Association Addictions France (AAF) auprès des personnes sous-main de justice (PSMJ), la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), l'ARS Occitanie a missionné le CREAI-ORS Occitanie pour conduire une évaluation continue du projet. Les données disponibles pour établir le premier rapport intermédiaire de l'évaluation du projet sont exposées ci-dessous.

>> LES DONNEES DISPONIBLES

Les données relatives à l'évaluation quantitative de résultats aux objectifs professionnels ne permettent pas en l'état d'avoir un regard sur l'efficacité de l'intervention puisque représentant un état des lieux des connaissances et compétences des professionnels de la justice en matière de conduites addictives. Elles ont néanmoins permis d'établir une base référentielle des besoins exprimés par les professionnels et ainsi de proposer des orientations pour l'accompagnement prodigué par l'association.

Figure 1 : État des données disponibles pour l'établissement du premier rapport intermédiaire





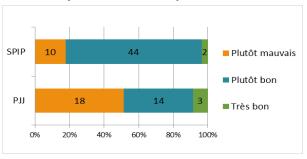
Concernant les résultats quantitatifs aux objectifs des PSMJ, ces derniers ont été récoltés par le biais de questionnaires distribués à la fin de la dernière séance et visent à mesurer les bénéfices estimés de ces dernières. Ils visent également à questionner l'acquisition de connaissances quant aux sujets abordés durant les séances. Des premiers résultats en sont ressortis, qui gagneront à être plus

puissants grâce à l'apport de nouvelles données. Ces premiers résultats permettent néanmoins de tirer des hypothèses quant à l'efficacité de l'intervention sur les différents publics ainsi qu'à émettre des propositions pour adapter les contenus des séances au plus près des besoins des publics cibles.

>> L'ETAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES DES PROFESSIONNELS DE JUSTICE

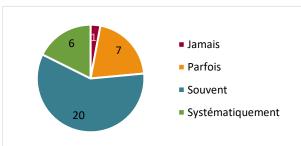
Le niveau estimé par les professionnels sur leurs connaissances en matière de conduites addictives est meilleur pour les PSMJ suivies par les SPIP que par la PJJ, dont plus de la moitié déclare détenir un « plutôt mauvais » niveau en la matière.

Figure 2 : Estimation des connaissances sur les conduites addictives en fonction du service de justice



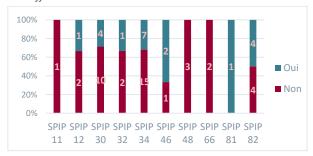
L'indication principale de cet état des lieux pour les professionnels PJJ, est l'hétérogénéité des pratiques, et ce au sein même de la profession des éducateurs PJJ. Cela se retrouve dans l'ensemble des indicateurs et au sein des différentes unités d'établissement. Concernant les SPIP, le fait d'aborder les addictions sans substance semble minoritaire dans les pratiques.

Figure 3 : Fréquence à laquelle les professionnels PJJ abordent les conduites addictives avec les PSMJ



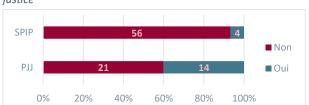
Les données bibliographiques établissent un lien statistique entre une pratique nocive des jeux d'argent et de hasard et l'entrée dans la délinquance : « gambling délinquance ». Il est donc proposé de porter une attention particulière à ce sujet lors des formations et échanges de pratique, notamment pour prévenir les possibles récidives du fait de cette addiction, de plus en plus fréquente.

Figure 4 : Les addictions comportementales sont abordées en l'absence d'obligation de soins par les professionnels des différents SPIP



Plusieurs questions relatives à l'accompagnement prodigué dans le parcours de soins ont été posées. On observe un moindre accompagnement des SPIP dans le parcours de soins des PSMJ. Du fait de leur vulnérabilité, il apparait intéressant de travailler cette thématique avec les professionnels de justice et notamment l'impact des inégalités sociales de santé sur l'autonomie dans le parcours de soins.

Figure 5 : Prise de RDV pour la PSMJ par les professionnels de justice





▶ PREMIERS RESULTATS DU QUESTIONNAIRE DE FIN DE SEANCE DES PSMJ

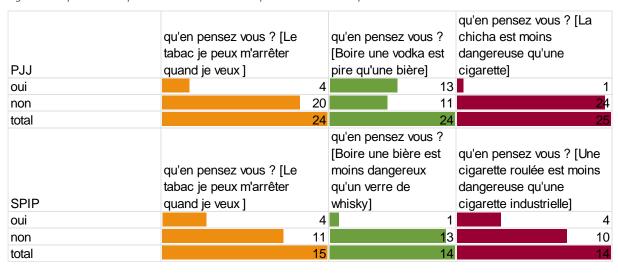
L'un des résultats principaux est la déclaration d'échanges des PSMJ avec les autres participants pendant les séances. On remarque que quasiment la totalité des PSMJ suivies par les SPIP déclarent avoir pu échanger et ce, indépendamment des

Figure 6 : Échange avec les participants en fonction de la structure par laquelle ils sont pris en charge.

Étiquettes de lignes	▼ Non	Oui T	otal général
PJJ		5 21	26
SPIP		1 14	15
Total général		6 35	41

attentes initiales. Ce résultat constitue **un critère d'efficacité** en soi puisqu'étant un objectif à part entière des groupes de paroles et une des conditions sine qua none à leur efficacité.

Figure 7 : Réponses aux questions de connaissances par les PSMJ suivies par la PJJ et les SPIP



À la sortie des séances de prévention, on observe une meilleure acquisition globale des connaissances abordées par les PSMJ suivies par les SPIP que par la PJJ, particulièrement sur la question des unités d'alcool. Ce, alors même que seulement 9 des 15 PSMJ des SPIP déclarent

Figure 5 : Déclaration d'acquisition de nouvelles connaissances selon le service par lequel elles sont prises en charge

Étiquettes c - N	lon	Oui	Total général
PJJ	7	19	26
SPIP	6	9	15
Total général	13	28	41

avoir acquis des connaissances durant ces séances. Par ailleurs, la <u>littérature scientifique</u> pointe un sentiment d'injustice important chez les PSMJ dont la peine est liée à une consommation de produit psychoactif, retrouvé dans les premiers résultats qualitatifs. Cela peut mener à nier la dépendance au produit concerné, ce qui constitue un frein à l'autonomisation dans le parcours de soins. Puisque la qualité des échanges au sein des groupes SPIP est quasi unanimement rapportée, il est proposé de maximiser les temps liés au partage du vécu des PSMJ suivies par les SPIP afin de travailler sur cette question. Finalement,

Figure 4 : Utilité déclarée pour l'avenir par les PSMJ selon le service par lequel elles sont les PSMJ déclarent une bonne prises en charge utilité des séances pour l'avenir

Étiquettes c	pas du tout	plutôt non	plutôt oui	Tout à fait	Total général
PJJ	1	4		12	6 23
SPIP		1		9	3 13
Total général	1	5		21	9 36

les PSMJ déclarent une bonne utilité des séances pour l'avenir puisqu'elles sont 78% des PSMJ suivies par la PJJ et 12 des 13 PSMJ répondantes suivies par les SPIP à l'affirmer.

>> PERSPECTIVES EN 2022



Continuer la collecte de données quantitatives et la simplifier si besoin



Collecter les données concernant les compétences psychosociales des PSMJ pour évaluer l'acquisition de compétences par les publics



Evaluer l'efficacité de l'accompagnement des parents de PSMJ mis en oeuvre par la PJJ du Gard



Finaliser les monographies de territoires (12, 30, 34, 46, 66) en réalisant les entretiens de groupe



Proposer une méthodologie d'évaluation concernant la formation des magistrats.

